

**COMMUNE DE QUINTIN**  
**Département des Côtes**  
**d'Armor**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 27 mars 2025**

Convocation du :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	11
Votants :	15

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n° 2025/03/38 (Nomenclature 1.1)**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

**Etaient présents :**

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul – MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault – GUILLOU-COROUGE Françoise - LE FUR Corentin – QUEMARD Bertrand – LE BRIS Isabelle - LE CHANU Fabienne – AUBRY Charlene.

**Absents excusés :**

POISSON François, REPERANT Thibault, RUEN Pauline, GUILLEMOT Sébastien, MORIN Sabine, AUBRY Isabelle, BOQUEHO Stéphanie, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

**Procuration :**

COISY Thierry à GUILLOU-COROUGE Françoise

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

POISSON François à CHATTARD-GISSEROT Thibault

AUBRY Isabelle à LE BRIS Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur CHATTARD-GISSEROT Thibault.

**Avenant n°2 à la mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords**

**Rapporteur : Nicolas CARRO**

**Considérant** une première notification du marché de mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement du site de l'ancien hôpital et de ses abords, en date du 07 mars 2020, au 1<sup>er</sup> contractant/mandataire, Iris Chervet Architectures – 6 rue de Vaucouleurs, 75011 Paris, ayant pour mission :

- l'élaboration d'un projet urbanistique, paysager et environnemental d'aménagement ;
- la définition d'une programmation immobilière et le suivi des projets « promoteurs » à travers une mission de suivi technique et architectural
- la définition technique et le suivi du projet infrastructure / paysage ;

Vu la délibération n°2024/10/61 du conseil municipal du 17 octobre 2024 relative à un avenant de 13 080 € TTC présentant un nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 185 000 € H.T, soit 222 000 € TTC

Vu les articles R 2194-1 et 2431-22 du Code de la Commande Publique précisant que le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux sous la forme de clauses de réexamen, dont des clauses de variation du prix ou d'options claires, précises et sans équivoque d'une part et que les études d'avant-projet définitif ont pour objet d'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposée par corps d'état et permettre la fixation du forfait de rémunération dans les conditions prévues par le marché public de maîtrise d'œuvre d'autre part.

Conformément à l'article 4.1 du CCAP du marché, il est nécessaire de transformer le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre en forfait définitif à l'issue des études d'avant-projet définitif.

Le coût des travaux arrêté est de 1 081 216,70 € HT, pour un coût d'objectif initial de 1 080 000 € HT fixé par la maîtrise d'ouvrage.

Le coût de travaux arrêté étant quasiment identique au coût d'objectif initial, il a été décidé, d'un commun accord, de maintenir le forfait d'honoraires défini initialement.

Aussi, le forfait de rémunération définitif est défini comme suit :

- Montant initial (y compris tranches optionnelles) HT : 174 100,00 €
- Montant avenant n°1 HT : 10 900,00 €
- **Montant total HT : 185 000,00 €**
- **Montant total TTC : 222 000,00 €**

Le conseil municipal est donc appelé à valider cet avenant n°2

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au groupement du marché de maîtrise d'œuvre confié à Iris Chervet Architectures tel qu'annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif au compte 2315.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire  
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,  
Thibault CHATTARD-GISSEROT

